PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS
CLASSÉES

AVIS de CONSULTATION du PUBLIC

****

LE PRÉFET du HAUT-RHIN COMMUNIQUE

La société PALC SAS a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour l'exploitation d'une installation de fabrication, de préparation ou conservation de produits alimentaires d'origines végétales ainsi qu'un stockage de matières premières (rubrique ICPE n°2220) à Gunsbach (68140).

À cet effet, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2026 prescrit qu'une consultation du public sera ouverte dans la commune de Gunsbach où le dossier sera mis à la disposition du public et pourra être consulté **du 13 novembre 2026 au 10 décembre 2026 inclus** aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Gunsbach.

Il pourra également adresser ses remarques au préfet par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture du Haut-Rhin
Bureau des enquêtes publiques et des installations classées
7, rue Bruat BP 10489
68020 COLMAR Cedex

ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr

Les remarques devront être adressées avant la fin du délai de consultation du public, **soit au plus tard le 10 décembre 2026**.

Le présent avis ainsi que la demande présentée par la société PALC SASseront également consultables sur le site de la préfecture :

https://www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-et-installations-classees/Dossiers-de-consultation-en-cours

Le préfet du Haut-Rhin est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui sera prise sous forme d'arrêté assorti éventuellement de prescriptions particulières ou d'un arrêté préfectoral de refus.